Rapport de réunion
NO AGP/1987/M/2

RAPPORT DE LA QUATORZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à
Alger, Algérie avril 1987

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1987

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION 1
Organisation de la session 2
Bureau 2
Comité de rédaction 2
Remerciements 2

PARTICIPANTS A LA SESSION 3
ORDRE DU JOUR 4
RESUME DES DEBATS 5
Situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pélerin (janvier 1985-mars 1987) 5
Afrique du Nord-Ouest 6
Afrique de l'Ouest 8
Afrique de l'Est 10
Moyen Orient 12
Asie du Sud-Ouest 14

Prévisions 15

Moyens de prospection et de lutte disponibles dans la région..... 15
Activité du secrétariat de la Commission en 1985 et 1986 16
Questions techniques et scientifiques 18

Formation et bourses 18
Formation supérieure 18
Formation de courte durée 19
Relation acridologie-météorologie 20
Réseau maghrebin sur les sauteriaux 21
Reseau radiophonique 22
Manuel sur les plantes 23

Coopération avec l'O.C.LA.LAV..... 23
- Campagne de lutte 1986 23
- Organisation de la lutte antiacridienne dans la région occidentale - Projet regional 24

Comptes annuels pour 1985 et 1986 et programme de travail et budget pour 1987 et projet du budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992..... 25
Questions diverses 25
- Comités ad-hoc 26
- Consultation sur la lutte preventive dans la region occidentale de l'aire d'invasion du criquet pélerin 26

Date et lieu de la prochaine session 27
ANNEXE N° 1 - MOYENS DE LUTTE DISPONIBLES DANS LA REGION 28
ANNEXE N° 2 - FONDS DE DEPOT N° 9.169 CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES 36
ANNEXE N° 3 - FONDS DE DEPOT N° 9.169 BUDGET ANNUEL POUR LA PERIODE QUINQUENNALE 1983-1987 ET DEPENSES DES ANNEES 1983-1986 ET PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1987..... 37
ANNEXE N° 4 - FONDS DE DEPOT N° 9.169 - DETAILS DES DEPENSES EN 1985 ET 1986... 39
ANNEXE N° 5 - FONDS DE DEPOT N° 9.169 - PREVISIONS DE DEPENSES EN 1987 -1988 ET 1989 ET PROJET DU BUDGET ANNUEL POUR LA PERIODE QUINQUENNALE 1988-1992..... 40

INTRODUCTION

Conformément à la recommandation faite par la Commission à sa treizième session et répondant à l'aimable invitation du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire,le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué,en accord avec le Président de la Commission et les gouvernements des Etats membres,la quatorzième session à Alger du 18 au 22 avril 1987.Des délégués de quatres Etats membres: Libye,Tunisie,Algérie et Maroc , étaient présents.

La session a été ouverte au nom de M. le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche par M. Mohamed MAZOUNI Vice-Ministre chargé de la pêche qui a souhaité la bienvenue et un séjour agréable en Algérie aux délégués et au représentant du Directeur Général de la FAO .Il a remercié les invités pour avoir bien voulu honorer de leur présence cette seance inaugurale.

Il a ensuite rappelé l'importance que les pays de la région accordent au problème du criquet pélèrin et souligné la volonté de ces pays de conjugue leurs efforts pour maitriser ce fléau séculaire.

Il a fait ressortir le rôle déterminant de la coopération régionale et internationale dans la limitation des ravages causés par le criquet pélèrin et la nécessité des interventions au niveau des aires grégarigènes dans la région occidentale de l'aire d'invasion.

A ce propos, il a évoqué le rôle essentiel des pays de l'Afrique du Nord-Ouest dans la réalisation de la campagne menée en 1986 dans cette région.

Il a fait part des efforts considérables consentis par l'Algérie pour la protection des cultures et la lutte antiacridienne.

Il a réitéré la disponibilité de son pays à acceuillir un projet regional spécifique pour le criquet pèlerin dont l'objectif est la mise en place du dispositif de prospection et de lutte dans les aires grégarigènes situées dans la région.

Il a terminé son allocution en soulignant l'importance primordiable qui s'attache à la formation des spécialistes.

Au nom du Directeur Général de la FAO, M. Skaf fonctionnaire principal , a souligné le caractère spécial de cette session qui se déroule à une période de recrudescence des diverses espèces acridiennes migratrices et de sauteriaux en Afrique, situation qui a nécessité, en 1986-1987, de grands efforts nationaux et internationaux et où la FAO a joué un important rôle de coordination des activités et de mobilisation des ressources. Il a d'autre part insisté sur l'importance de la lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest, qui, dans les circonstances actuelles caractérisées par les difficultés financières de l'OCLALAV implique des mesures, d'urgence et à moyen terme. Eu égard à cette situation, la FAO a été amenée à préparer un projet régional spécifique pour le criquet pèlerin dans la région.

M. SKAF a informé les participants de l'intérêt continu que porte le Directeur Général de la FAO aux activités de la Commission dans le cadre de la stratégie globale de la lutte préventive .

Organisation de la session

Conformément aux dispositions prises à la douzième session, la commission s'est réunie avec son Comité exécutif en séances communes pour l'étude de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Bureau

Président : **ZITOUNE Said** (Algérie)

Vice-Président : **BEN DAKHLIA Fayçal (Tunisie)**

Comité de rédaction

La rédaction du rapport a été confiée à un comité composé d'un délégué de chaque Etat membre, MM R. Skaf et N. Mahjoub ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

A la clôture de la session, les participants ont tenu à exprimer au Président

leurs vifs remerciements pour l'efficacité et l'habilité avec lesquelles il avait dirigé les débâts.
Ils ont exprimé leur gratitude pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et les commodités mises à leur disposition.Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les services rendus par le secrétariat de la FAO.

Participants à la session

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débâts résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les membres du secrétariat de la FAO dont les noms suivent :

Délégués des Etats membres de la FAO

Algérie : S. ZITOUNE, Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80 El-Harrach, Alger

A. BENABDI, S/Directeur de la Protection des Végétaux,Ministère de l'Agriculture et la Pêche,12 Boulevard Colonel Amirouche,Alger.

A. GRIOUA, Chef de Département appui à la Production ,Institut National de la Protection des Végétaux,B.P. 80 ,El-Harrach,Alger.

A. DRIAS, Chef du Service de la lutte antiacridienne ,Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80, El-Harrach,Alger.

M. LOUNIS, Institut National de la Protection des Végétaux B.P. 80 El-Harrach , Alger.

M. A. ADDINA,Chef du Centre de Logistique et Maintenance, Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80, El-Harrach,Alger.

M. D. ZAHAR, S/Directeur de l'Office National de la Météorologie Dar-El-Beida, Alger.

M. O. SAADI, Inspecteur du Réseau Météorologique O.N.M. Dar-El-Beida, Alger.

M.B. AMBAR, Division Assistance Météorologique,O.N.M. Dar-El-Beida, Alger.

Libye : **F.M. KARRA**, Chef du Bureau de la lutte antiacridienne, Commission Générale pour la Production Agricole,Tripoli,Libye.

A.S. EL-OUHICHI, Chef du Service de l'Agro-Météorologie,Bureau de l'Aviation civile et de la Météorologie, B.P. 5069,Tripoli,Libye.

Maroc : **T. BEN HALIMA**, Chef du Centre National Antiacridien d'Aït-Melloul Direction de la Protection des Végétaux,des Contrôles Techniques et de la Repression des Fraudes,B.P. 125 Inezgane (Maroc).

M.L. SELASSI, Chef de la Division de Climatologie Générale et Appliquée-Direction de la Météorologie National, B.P. 1806 Casablanca/Oasis, Maroc.

Tunisie : **F. BENDAKHLIA** , Chef du Service Agrométéorologique, Institut National de la Météorologie ,B.P. 22 Aéroport Tunis-Carthage 2079 - Tunis Aéroport.

Secrétariat FAO **R. SKAF**, Fonctionnaire Principal , Acridiens,Autres migrateurs nuisibles et Opérations d'Urgence FAO / Rome,

N. MAHJOUB, Fonctionnaire Régional Antiacridien de la FAO en Algérie, B.P. 823 - Alger.

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Election du Comité de rédaction,
5. Situation acridienne en 1985,1986,début 1987 avec les prévisions.

6. Moyens de prospection et de lutte antiacridienne dont disposent les Etats membres de la Commission : réflexion sur leur état et les possibilités d'améliorer leur utilisation,
7. Activités du Secrétariat de la Commission en 1985 et 1986,
8. Questions techniques et scientifiques :
   a. Formation et bourses,
   b. Relation acridologie-météorologie : utilisation du réseau météorologique et des images fournies par les satellites pour l'amélioration de la surveillance acridienne,
   c. Réseau maghrébin sur les sautériaux,
   d. Réseau radio,
   e. Manuel sur les plantes.
9. Coopération avec l'OCLALAV :
   a. Campagne 1986,
   b. Organisation de la lutte antiacridienne dans les zones de reproduction de la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin sur une base permanente,
10. Comptes annuels pour 1985 et 1986 , programme de travail et budget pour 1987 et projet du budget annuel pour la période quinquennale 1988-92,
11. Questions diverses
   a. Comités ad-hoc,
   b. Consultation sur la lutte préventive dans la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin ,
12. Date et lieu de la prochaine session ,
13. Adoption du rapport .

RESUME DES DEBATS

Situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pèlèrin (janvier 1985 - mars 1987)

1. La Commission a examiné le rapport sur la situation acridienne durant la période considérée,présenté par le Secrétariat. Le rapport a été complété et mis à jour par les renseignements fournis par les participants au cours de l'examen.

Afrique du Nord-Ouest

2. En 1985, la situation acridienne a été généralement calme en Afrique du Nord-Ouest. Des conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin ont pourtant prévalu dans la région aussi bien au printemps qu'en été dans les zones de reproduction correspondantes. Il n'a été cependant signalé au cours de l'année considérée que de rares ailés épars.

3. En 1986, la situation acridienne est restée également calme en Afrique du Nord-Ouest, en dépit de l'apparition, au printemps et en été dans les zones de reproduction habituelles, de conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin et à la manifestation d'une certaine activité acridienne notamment en Algérie et au Maroc.

4. Au cours du premier trimestre 1987, les zones de reproduction hiverno-printanière situées au Sahara en Algérie, dans la Hamada El-Hamra en Libye et dans les régions méridionales au Maroc et en Tunisie, ont présenté dans les endroits privilégiés (écoulement et épandage des eaux) des conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin. Il semble que cette activité s'est réduite pour la période considérée à la présence d'ailés en nombre réduit soit en vol, c'est le cas au Maroc, soit dans des stations ne présentant aucun intérêt pour leur évolution et c'est le cas en Algérie.

5. <u>En Algérie</u>, le Sahara central et central-Est a reçu au cours du premier trimestre de l'année 1985, des pluies interessantes qui ont favorisé l'apparition de la végétation dans de nombreuses stations observées dans les régions d'In-Amenas-Illizi et autour des plateaux de Tadmaït et de Tinghert. L'activité acridienne a été pratiquement nulle au printemps . Au Sahara méridional, les pluies abondantes tombées, en juin et juillet, ont provoqué l'écoulement de nombreux oueds où a eu lieu un développement important de la végétation .Il n'a été cependant observé dans les zones vertes qui se sont maintenues jusqu'en novembre que de faibles densités d'ailés.

6. En 1986, les pluies ont intéressé, en hiver et au début du printemps, le Sahara septentrional, et en été, l'extrême-Sud et le Sud-Est du pays. Des ailés immâtures en novembre réduit ont été signalés en mars dans la Daïra d'Aoulef (Wilaya d'Adrar). Au mois de mai, des concentrations importantes d'ailés également immâtures ont été observées dans un secteur situé approximativement entre

les parallèles Nord 20°31 et 21°07 et les méridiens Est 01°53 et 02°36 où 210 ha de ces concentrations ont été traités. Les densités relevées, dans ce secteur dépourvu de végétation,se situaient entre 4 et 20.000 ailés/ha. En août, 70 ha, faiblement infestés par des ailés mâtures,ont fait l'objet de traitements au niveau de quelques oasis du Sahara septenrional. En septembre, une légère infestation sur 2,5 ha par un mélange de criquets pèlerins et de sauteriaux, a été controlée à proximité d'In-Guezzam. Toutes les concentrations jugées potentiellement dangereuses et s'etendant en octobre sur 135 ha dans l'extrême Sud du pays et en novembre sur 291 ha dans la région de Djanet,ont été détruites. Des ailés peu nombreux ont été constatés durant le dernier mois de l'année dans les secteurs traversés par les équipes de prospection et de lutte qui regagnaient leurs bases.

7. Les prospections éffectuées en mars 1987 au Sahara Central en Algérie(Hoggar Mouydir,Ahnet et les abords du plateau de Tadmaït) ont permis de relever au niveau des versants Ouest,Nord-Ouest et au centre du Mouydir et de l'Ahnet,29 stations de dimensions insignifiantes, renfermant une végétation séche ou en voie de desséchement et des ailés immâtures à de très faibles densités.

8. <u>En Libye</u>, la situation acridienne a été généralement calme en 1985; aucune signalisation n'a été faite durant toute l'année.

9. En 1986, des conditions écologiques favorables à la multiplication du criquet pèlerin, ont prévalu dans certains secteurs de la Hamada El-Hamra qui ont bénéficié de bonnes pluies et dans les périmètres irrigués sahariens.Des traitements terrestres et aériens ont eu lieu dans les regions d'Oubari,Sebha,Morzouk et Nalout sur une superficie de 5.906 ha . Des quantités importantes d'insecticides liquides et d'appâts empoisonnés ont été utilisés.La superficie de 2.880 ha traitée à Sebha et au niveau du périmetre irrigué de Maknoussa (Morzouk) a été infestée par un mélange de criquets p lerins et de criquets migrateurs africains.

10. Aucune activité acridienne n'a été relevée au cours du premier trimestre 1987.

11. <u>Au Maroc</u>, les plaines du Sous-Massa et un certain nombre d'oueds de l'extrême-Sud du pays ont renfermé, au printemps et durant les 4 derniers mois de l'année 1985, de conditions écologiques favorables à la reproduction du criquet pèlerin. Il n'a été cependant relevé, au cours des nombreuses prospections éffectuées

durant les deux périodes propices signalées, aucune activité acridienne dans tout le pays.

12. En 1986, les zones sahariennes ont reçues des pluies interessantes au printemps (février-mars-avril) et au cours des quatre derniers mois de l'année.L'activité acridienne a été caractérisée par des observations d'ailés en nombre limité en mai, octobre et novembre et par deux reproductions localisées l'une à Marzouga le 11 juin et l'autre entre Touzounine et Akka le 30 octobre.Les deux stations faiblement infestées et mesurant la première 400 ha et la seconde 200 ha, ont été rapidement traitées.

13. Au Maroc, deux signalisations ont été faites au début de l'année 1987, l'une concerne l'observation d'une centaine d'ailés le 20.01.1987 à l'Est de Bir-Anzarane (2308 N - 1311 W) et l'autre se rapporte à la capture le 29.01.1987 dans la ville de Tan-Tan de deux criquets dont un seul appartient à l'espèce pèlerine.

14. <u>En Tunisie</u>, la situation acridienne est demeurée calme durant toute l'année 1985, malgré l'apparition au printemps et à la fin de l'automne de quelques zones favorables à l'activité acridienne au Sud du pays.

15. En 1986, des conditions écologiques favorables à la reproduction du criquet pèlerin sont apparues au printemps et à l'automne au Sud du pays. Il n'a été cependant signalé au cours de la prospection éffectuée en novembre que quelques ailés épars.

16. Aucune manifestation n'a été signalée au début de l'année 1987.

<u>Afrique de l'Ouest</u>

17. La fréquence et la distribution des pluies reçues en 1985 dans la région, ont été favorables à l'activité du criquet pèlerin en Mauritanie et beaucoup moins propices dans les zones de reproduction situées au Mali et au Niger .
En Mauritanie, les pluies reçues en janvier, mars et avril ont permis d'une part le maintien de la végétation qui existait au Nord de Zouerate jusqu'à la frontière algérienne et d'autre part l'apparition de conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin au centre et au Sud-Est du pays.

Celles intervenues en été ont assuré la généralisation de ces conditions favorables à toutes les regions de juin jusqu'en octobre avec une certaine regression vers le Sud-Ouest au cours des deux derniers mois de l'année .
Au Mali et au Niger,les conditions écologiques étaient restées défavorables jusqu'en été. Si les pluies éstivales qu'ils ont reçues étaient parfois aussi abondantes que celles enregistrées à la même époque en Mauritanie,elles étaient par contre plus localisées sur le terrain et surtout beaucoup moins fréquentes. Ces discontinuités dans l'espace et dans le temps qui ont caractérisé le régime des pluies éstivales au Mali et au Niger,ont énormément gêné les reproductions acridiennes dans ces deux pays.
En Mauritanie, des signes d'une activité acridienne ont été relevés au printemps au centre du pays. La situation acridienne n'a été pas moins signalée calme jusqu'en septembre . En octobre et novembre, elle a enregistré une véritable explosion avec l'apparition de bandes larvaires sur environ 160.000 hectares situés autour du lac R'Kiz et au Nord-Ouest de Boutilimit;de nombreux essaims et groupes d'ailés ont été signalés dans les deux secteurs contaminés où 23 000 ha ont été traités entre le 22 octobre et le 6 décembre 1985. La situation a cependant connu à la fin de l'année une certaine accalmie; il n'en demeure pas moins que d'énormes espaces verts et des populations acridiennes importantes persistaient au Sud du parallèle Nord 18°30.
Au Mali et au Niger, les conditions écologiques ne sont devenues favorables à l'activité du criquet pèlerin qu'en juin . Les reproductions se sont poursuivies au cours des derniers mois de l'année dans les zones propices d'une façon relativement plus intense au Mali qu'au Niger sans toutefois atteindre dans l'un et l'autre pays, des niveaux élevés. Les densités relevées dans les zones infestées généralement de superficies moyennes,sont restées modestes durant toute la période d'activité.

18. En 1986,la période de janvier à mai a été caractérisée par de faibles chutes de pluies en avril sur les zones interessant le criquet pèlerin dans la région et l'existence de fortes populations d'ailés immâtures d'une part le long du fleuve Sénégal en Mauritanie et d'autre part dans l'Adrar des Iforas et le Timitrine au Mali.
Dès le mois de mai jusqu'en octobre et même en décembre pour la mauritanie,les zones de reproduction éstivale en Afrique de l'Ouest ont bénéficie régulièrement

de pluies plus ou moins importantes . Ces conditions favorables n'ont pas tardé à produire leur effet en assurant rapidement des reproductions étendues; des bandes et des petits essaims ont fait leur apparition dès le mois de septembre dans l'Aïr, le Tamesna et l'Adrar des Iforas et en octobre dans le Centre-Ouest de la Mauritanie. La campagne de traitements,commencée en septembre au Niger et terminée le 12 décembre en Mauritanie, a porté sur environ 118.284 hectares. Elles a été menée sous l'égide de la FAO dans le cadre d'une coopération entre les pays abritant les aires grégarigènes (Niger,Mali et Mauritanie),l'OCLALAV et les pays de l'Afrique du Nord-Ouest surtout l'Algérie et le Maroc.
Les superficies traitées dans la proportion approximative des 2/3 par voie aérienne, se répartissent entre les 3 pays concernés de la façon suivante :

Niger	:	39 270 ha
Mali	:	33 184 ha
Mauritanie	:	45 840 ha

19. Les pays abritant les "aires grégarigènes" dans la région n'ont pas reçu au cours du premier trimestre de l'année 1987 des pluies susceptibles de favoriser les reproductions acridiennes. Il n'en demeure pas moins que ces aires dans l'Aouker et d'une façon générale le centre de la Mauritanie ,l'Adrar des Iforas,le Tamesna et l'Air au Mali et au Niger, offrent des possibilités importantes de survie aux populations qui s'y trouvent à l'état dispersé et qui vont pouvoir passer la saison séche sans trop de pertes.

Afrique de l'Est

20. L'activité acridienne a été,d'après les informations reçues indirectement, faible dans les deux zones de reproduction hiverno-printanière et éstivale de la région durant l'année 1985. Le déficit pluviométrique enregistré en hiver et au printemps, le long des côtes africaines de la mer Rouge et du Golfe d'Aden,a été considéré comme étant la cause de cette réduction d'activité au cours de la période considérée. En été,les conditions météorologiques semblent avoir été meilleures. Les signalisations disponibles font état néanmoins,au printemps,d'ailés épars au Nord de la Somalie et en été,de reproductions limitées en Ethiopie et au Soudan.

21. En 1986,les conditions écologiques ont évolué favorablement à l'activité du criquet pélerin du début jusqu'à la fin de l'année. Des pluies abondantes ont été reçues le long de la mer Rouge et du Golfe d'Aden de la frontière égypto-soudanaise au Nord, aux plaines cotières septentrionales de la Somalie au Sud,avec une profonde extension en été vers les provinces du centre, de l'Ouest et du Nord au Soudan et

vers l'Ougaden et la province du Tigré en Ethiopie.
Si Djibouti et la Somalie n'ont abrité qu'une faible activité acridienne révélée par la présence d'ailés solitaires en nombre réduit,au Soudan et en Ethiopie,par contre,l'activité du criquet pèlerin a été intense . Les reproductions se sont poursuivies durant toute l'année dans les différentes zones de multiplications saisonnières aboutissant à l'infestation de vastes étendues et la formation d'un nombre considérable de bandes et d'essaims.
La superficie contaminée au Soudan a été estimée à plus de 4 600 Km2. Les traitements éffectués par voies aérienne et terrestre ont porté sur plus de 100 000 ha.
En Ethiopie,les infestations les plus graves ont eu lieu en Erythrée et dans la province du Tigré. Une zone de 2 400 Km2, située le long de la mer Rouge en Erythrée, a été traitée par avion. Des traitements sur 2 800 hectares ont été éffectués par voie terrestre dans le même secteur.
L'étendue des superficies traitées et l'importance des moyens mis en oeuvre n'ont pas empêché pour autant le départ au début et à la fin de l'année de nombreux essaims vers l'Arabie Saoudite notamment.

22. La zone comprise entre la région de Massaoua en Ethiopie et la vallée du Tokar au Soudan a été bien arrosée en décembre 1986. Elle présentait au début de l'année 1987 des conditions écologiques favorables à l'activité du criquet p lerin. C'est dans cette zone précisément que se sont apparues au cours du trimestre considéré,les principales manifestations acridiennes et se sont déroulées les plus importantes opérations de destruction.
Du coté soudanais,plus de 20 essaims mâtures et plus de 300 Km2 infestés de bandes et d'ailés,ont fait l'objet de traitements aériens et terrestres.
Du coté éthiopien, plusieurs essaims et environ 200 Km2 contaminés de larves et d'ailés ont été traités, par voie aérienne essentiellement .Des pulvérisations destinées à constituer des bandes de végétation empoisonnée,ont été également éffectuées.
Dans l'un et l'autre pays, les reproductions et l'apparition de formations grégaires ont continué. La lutte s'est poursuivie au même rythme jusqu'à la fin de la période considérée.
Djibouti et la Somalie ne semblaient pas offrir de conditions favorables à la reproduction.Ils n'ont renfermé qu'une faible activité acridienne,les autres pays de la région ont été déclarés indemnes.

Moyen-Orient

23. En 1985, les zones de reproductions hiverno-printanière situées le long des côtes arabes de la mer Rouge n'ont pas bénéficié,contrairement au reste de la Péninsule arabique, de pluies suffisantes. L'activité acridienne a été dans ces zones en raison de ce deficit pluviométrique quasiment nulle.Il en a été de même à l'intérieur du pays en Arabie Saoudite où les conditions écologiques favorables n'ont pas manqué pourtant jusqu'à la fin mai. Les chutes de pluies d'abord sur les montagnes bordant les plaines côtières ensuite sur le Tihama du Nord en octobre et novembre et le Tihama du Sud en décembre ,ont développé des conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin dans les zones de reproduction hiverno-printanière situées en Arabie Saoudite.
La situation acridienne qui est restée calme jusqu'en novembre dans ce pays,s'est aggravée brusquement en décembre au Tihama du Sud où une activité grégaire est apparue au Sud-Est de Lithe et au Sud de Doga. L'infestation par des bandes larvaires souvent de tailles importantes,s'est étendue rapidement entre le 7 et le 22 décembre sur environ 1 600 Km2 au niveau des deux secteurs contaminés où la lutte a été entreprise rapidement par un grand nombre d'équipes. Des densités moyennes de l'ordre de 250 ailés/ha ont été signalées au Tihama du Nord et les régions orientales limitrophes.Tous les autres pays de la région ont été déclarés indemnes en 1985,sauf la République Populaire et Démocratique du Yemen qui a signalé en novembre ,des ailés dans les plaines côtières occidentales.

24. En 1986,en Arabie Saoudite,les zones de reproduction hiverno-printanière et estivale ont présenté,durant les saisons correspondantes,des conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin. L'infestation qui a commencé en décembre 1985 dans la région de Jizan,s'est étendue progressivement,au fur et à mesure,des éclosions et de l'arrivée d'autres essaims,vers le Nord le long de la mer Rouge,à l'intérieur et au Sud du pays.
La lutte aérienne et terrestre,concentrée essentiellement au niveau des deux Tihamas, a duré jusqu'en mai et a porté sur la destruction d'un grand nombre d'essaims et plus de 3 000 bandes de dimensiones variables. Certaines interventions ont eu lieu à l'intérieur du pays vers la fin de la période d'infestation.
Au mois d'octobre des ailés à des densités de 20 et de 600 A/ha ont été décelés respectivement au Sud et au Sud-Est de Jizan et sur 4 Km2 à Khabit El-Rakoba.
Le 21 novembre des populations grégaires à des fortes densités ont été localisées près de Jeddah et dans les régions de Médine et Badr. 20 essaims environ de tailles

variables entre 1 et 2Km2, mâtures pour la plupart,ont atteint durant la première quinzaine de décembre les régions de Lithe et de Jeddah. Ils se sont mis tout de suite à s'accoupler et à pondre dans des lieux qui ont été rapidement délimités avant que leur destruction ne soit assurée par les équipes terrestres et l'intervention de 3 hélicoptères utilisant du fénitrothion ULV. D'autres essaims ont envahi la région de Jizan.Ils ont été également détruits de la même manière.Des ailés continuaient à être signalés autour de Jeddah et dans d'autres endroits du pays vers la fin de l'année.

Les 2 Yemens ont présenté durant la période éstivale des conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin.

En République Arabe du Yemen,des ailés à fortes densités formant parfois des groupes issus de fractionnement d'essaims ont été signalés et traités entre juin et août.

En République Populaire et Démocratique du Yemen,de vastes étendues,situées au centre dans la région du Hadramout et à l'Est du pays,étaient infestées par de fortes populations acridiennes manifestant par endroits des signes grégaires et se trouvant en pleine activité de reproduction et de développement .La Superficie infestée a été estimée à 700 Km2 dont il n'a été traité vers la fin de l'année par les moyens terrestres que 400 Km2 seulement.

En Egypte,les traitements éffectués au cours du 2ème trimestre de l'année dans le secteur frontalier avec le Soudan ont assuré la destruction de nombreux groupes d'ailés et environs 1000 bandes infestant 50 à 70 Km2;en novembre un essaim a été détruit dans la même région.

25. En Arabie Saoudite,les pluies reçues durant le premier trimestre 1987 ont rendu les conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin dans les zones de reproduction hiverno-printanière.

En janvier,l'utilisation de 5 hélicoptères pour l'épandage de 33 750 litres d'insecticides,a permis la destruction des bandes et des formations grégaires qui infestaient encore environ 50 000 hectares dans les régions de Kounfoudha et de Lithe.Le 18 janvier 1987,le Royaume a été déclaré indemne de toute manifestation grégaire de criquet pèlerin.Des ailés solitaires à des densités de l'ordre de 20 A/ha ont continué néanmoins à être signalés au cours du même mois dans les 2 Tihamas.En février 600 Km2 contaminés d'ailés et de larves à des densités comprises entre 5 et 10 larves/m2 ont été traités dans la région de Jizan au Sud d'Abou Arich,à l'aide de 2 hélicoptères pulvérisant du malathion et du Sumithion.

En mars,seules des reproductions limitées de solitaires ont été trouvées et contrôlées au Sud-Est de Jizan .
Les autre pays de la Peninsule arabique ont été déclarés indemnes sauf la République Arabe du Yemen,où un essaim mâture de 64 Km2 de dimension a été signalé dans la région cotière proche de la frontière avec l'Arabie Saoudite.Les pontes ont commencé dans les oueds Hayran et Habil vers le 15 mars. Les éclosions ont débuté le 24 du même mois.La lutte a été immédiatement entreprise contre les larves et les ailés infestant une superficie estimée à 400 Km2.
En Egypte,des ailés mâtures et des larves ont été traités au début février.La superficie infestée s'étendait sur 8 Km2 et se trouvait à l'Est d'Abou Sembel à proximité du lac Nacer à la frontière avec le Soudan.

Asie du Sud-Ouest

26. En 1985,la distribution des pluies dans le temps au cours des 2 périodes habituelles de reproduction dans la région,n'a pas été apparemment propice à l'activité du criquet pèlerin.Les pluies tombées en janvier dans la zone de reproduction printanière au Pakistan n'ont été suivies par d'autres précipitations qu'en avril.
Dans la zone de reproduction éstivale aussi bien en Inde qu'au Pakistan,les pluies se sont arrêtées dès la première quinzaine d'août.Pour les raisons inhérentes à la distribution des pluies reçues dans la région et à cause du niveau très bas des populations disponibles au début des périodes de reproduction, la situation acridienne est demeurée calme dans toute la région en 1985.

27. En 1986,l'activité acridienne a été légèrement plus importante dans la région.
En Iran,une superficie de 150 Km2 infestée de larves et de jeunes ailés a été traitée en juillet.
Au Pakistan l'activité acridienne a été insignifiante dans la zone de reproduction hiverno-printanière.En été les reproductions étaient très faibles;des traitements ont été néanmoins éffectués contre des infestations limitées décelées dans les déserts de Nara et de Cholistan.
En Inde,une superficie totale de 8 388 hectares infestée de petits essaims et de reproductions à caractère grégaire, a été traitée par voie aérienne et terrestre dans les districts de Bikaner et de Jaïsalmer durant la période éstivale.

28. La situation acridienne a été signalée calme dans la région durant le premier

trimestre 1987. Des ailés épars ont été observés aussi bien en Inde qu'au Pakistan; dans ce dernier pays, le Balouchistan a reçu des pluies étendues et fréquentes en mars.

Prévisions

29. L'évolution de la situation acridienne depend entièrement des conditions de pluies qui vont avoir lieu à partir de juin prochain dans les zones de reproduction estivale situées dans la région centrale (Soudan,Ethiopie et Sud de la Peninsule arabique la région orientale (Inde et Pakistan) et dans la région occidentale (Mauritanie, Mali,Niger et extrême Sud de l'Algérie).
De bonnes pluies bien réparties dans l'espace et dans le temps dans ces zones renfermant des populations acridiennes partiellement grégaires et à un niveau élevé, ne manqueront pas de créer une situation grave dans toute l'aire d'invasion.

Moyens de prospection et de lutte disponibles dans la région

30. L'annexe n° 1 comporte les renseignements les plus récents sur les moyens de prospection et de lutte dont disposent les pays membres de la Commission.

31. La situation des unités aériennes de traitement disponibles dans la région mérite une attention spéciale. Il est demandé aux pays membres de fournir au Secretariat les détails sur le nombre et les type d'aéronefs existants dans leurs pays respectifs que ce soit auprès des institutions gouvernementales ou des sociétés privées.

32. La campagne antiacridienne menée en 1986 en Mauritanie a montré qu'en raison des difficultés de terrain, de vastes zones n'ont pu être traitées ni par avion ni au moyen des pulvérisateurs montés sur pot d'échapement et qu'il faudrait y intervenir au moyen de pulvérisateurs ULV à dos et motorisés ; ceci met en évidence l'intérêt des essais à entreprendre sur les modèles appropriés dont il faut assurer l'introduction dans les opérations.

33. Le problème des pesticides soulève la necessité de mesures spéciales :
- l'Algérie et le Maroc possèdent en stock de grandes quantités de pesticides dont l'entreposage et ou le reconditionnement méritent une étude approfondie de la part de spécialistes en la matière. La Commission réitère la recommandation formulée à sa 13ème session demandant à la FAO d'entreprendre rapidement

la recherhe de solutions adéquates.

- l'Algérie et le Maroc s'interessent à l'expérimentation de nouveaux pesticides récemment proposés par l'industrie. La Commission a suivi avec intérêt l'exposé du Secretariat sur les éssais en plein champ entrepris en 1986 sur les sautériaux au Mali et au Tchad et sur le criquet pélerin au Soudan et en février 1987 sur le criquet brun au Botswana. En 1987,un vaste programme d'essais de pesticides est envisagé en divers lieux en Afrique sur plusieurs éspèces acridiennes. La FAO organise à ce sujet,en mai 1987,une réunion des parties interessées pour uniformiser les protocoles d'éssais et établir les détails techniques financiers et logistiques de ce programme . La Commission s'est vivement interessée à ce projet et souhaite que des representants de l'Algérie et du Maroc soient invités participer à cette réunion.

34. La délégation algérienne a informé la Commission de la décision du gouvernement algérien de consacrer 12,2 millions de dinars($ 2,5 millions environ) pour le renforcement du dispositif national antiacridien en véhicules d'intervention tout terrain, appareils radiophoniques,produits acridicides et pièces de rechange.

35. Le Secrétariat a fait part à la Commission de l'expérience acquise au cours des campagnes d'urgence menées ces dernières années dans diverses régions,experience qui a fait ressortir l'intérêt du transport par frêt aérien de pesticides concentrés (1 $/litre). Cette possibilité devrait être prise en considération lors de la préparation des campagnes comme alternative pouvant éviter le stockage de grandes quantités de produits. Dans ce contexte,des arrangements pourraient être envisagés avec les compagnies de pesticides qui se chargeraient du stockage des produits acquis et s'engageraient à livrer les quantités de produits fraichement formulés lorsque la nécessité l'exige. De tels arrangements ont fonctionné avec succés en Australie. La Commission demande à la FAO de fournir aux pays de la région tous les détails disponibles à ce sujet.

Activités du Secrétariat de la Commission en 1985 et 1986 :

36. Le Secrétaire de la Commission a présenté les activités menées au cours des deux années considérées dont il fait le résumé suivant :

- collecte des renseignements relatifs à l'activité du criquet pèlerin et les conditions écologiques dans les pays de l'Afrique du Nord-Ouest et les autres

régionsen vue d'établir le rapport sur la situation acridienne et les prévisions,

- poursuite de la formation des cadres dans la région et à l'étranger et maintien des contacts et des visites aux centres de formation au Maroc, et en France.
- Achèvement du manuel sur les plantes sahariennes interessant le criquet pèlerin,

- renforcement de la coopération entre la Commission et les services nationaux de la météorologie et de la protection des végétaux pour l'éxtension du réseau des stations météorologiques dans les zones de reproduction au niveau de la région par la fourniture de l'équipement nécessaire à la collecte des renseignements et à leur transmission,

- organisation de consultations techniques financées sur le programme régulier de la FAO (Bureau Régional pour l'Afrique),

- appui à la FAO sur le plan national ,régional et international dans ses efforts tendant à l'application de la lutte préventive contre le criquet pèlerin,

- renforcement de l'action commune dans le domaine de la prospection et de lutte entre les pays de l'Afrique du Nord-Ouest,notamment l'Algérie et le Maroc et les pays membres de l'OCLALAV abritant en Afrique de l'Ouest les aires grégarigènes (Mauritanie,Mali et Niger)

- participation à la réunion du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin à Rome en septembre 1986,
- préparation des documents de travail et organisation de la présente session de la Commission.

37. Les délégués réaffirment l'attachement de leurs pays à la Commission en vue de renforcer d'une part les dispositifs de lutte antiacridienne au niveau national et, d'autre part, les activités de lutte préventive contre

le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest,notamment en cette période critique de recrudescence du fléau aggravée par la faiblesse des moyens de lutte disponibles dans les pays situés au Sud du Sahara.

Questions techniques et scientifiques

Formation et bourse

38. Le Secrétariat a présenté les réalisations de la Commission en matière de formation durant les années 1985-1986 et le début 1987.

Formation supérieure

39. M. CHARA Bachir (Algérie) a poursuivi ses études au Laboratoire de Botanique et d'Ecologie méditerranéenne à l'Université de droit , d'économie et de Sciences d'Aix-Marseilleset au Laboratoire d entomologie à l'Université de Paris-Sud à Orsay. Il a éffectué tous ses travaux de recherche sur le terrain en Algérie. La soutenance de sa thèse de Docteur-ingénieur est prévue le mois de juin 1987.
Aprés avoir bénéficié sur le fonds international 9 161 d'une bourse de 6 mois environ (du 23 février au 31 juillet 1983) ,M. CHARA a continué sa formation grâce à la bourse qui lui a été accordée par l'Institut National de la Protection des végétaux en Algérie. La Commission lui a assuré simplement un appui technique sous la forme de visites sur le terrain des responsables scientifiques de ses recherches.

40. M. GHAOUT Saïd (Maroc) a commencé ses études en janvier 1985. Il a passé avec succés les examens prévus la première année et obtenu fin 1986 le diplôme des études approfondies (DEA).
Il poursuivra sa formationpar la préparation d'une thèse de 3ème cycle sur le criquet pèlerin en Mauritanie. Le sujet de la thèse a été choisi de telle sorte que les données recueillies au niveau des stations étudiées associées a l'analyse d'images satellitaires,permettent l'amélioration des connaissances sur la nature et la distribution des foyers de grégarisation dans la région.
M. GHAOUT suivra avant de se rendre en Mauritanie un stage d'initiation à la télédétection du 24 mai au 12 juin 1987 au centre de télédétection

de la FAO à Rome. Le stage ainsi que tous les équipements nécessaires aux recherches sur le terrain seront pris en charge par le projet FAO sur l'utilisation des satellites. Les frais de fonctionnement indispensables à la réalisation de cette activité sur le terrain seront assurés par différents projets de formation de la FAO . La Commission continuera à supporter la bourse durant la période requise (2 ans encore au moins).

41. MM. LAMINE Abderrazak,MEJRI Ridha, KOUKI Chahir et ABDELMALEK Mounir (Tunisie) ont commencé leur formation au Complexe Horticole d'Agadir (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassen II) début octobre 1986 pour une période de 3 ans au terme de laquelle ils obtiendront en cas de succés le diplôme d'ingénieur d'application avec une pré-spécialisation en acridologie pour 2 d'entre-eux et sur les oiseaux et les rongeurs pour les 2 autres. Les indemnités allouées aux 4 boursiers ont été calculées de telle sorte qu'elle restent dans les limites d'une seule bourse en France.

42. Il est prévu l'envoi à partir de janvier 1988 de M. ABDELHALIM Drias pour une formation supérieure en acridologie. Il completera les études entreprise par M. GHAOUT sur le criquet pèlerin en Mauritanie par des recherches similaires sur le même ravageur dans le secteur renfermant les aires grégarigènes en Algérie , au Niger et au Mali.

Formation de courte durée

43. M. LANANI Abdelkader (Algérie) a bénéficié d'une formation de 4 mois de novembre 1985 à février 1986 à égalité de temps au Laboratoire de Botanique et d'Ecologie méditerranéenne à Marseilleset au Laboratoire d'Entomologie à Orsay. Sa formation a été conçue comme un appui technique et une contribution de la Commission aux travaux entrepris sur les sautériaux en Algérie.

44. La Commission se félicite de l'approche suivie par le Secrétariat concernant la formation supérieure,basée sur des recherches traitant des thèmes propres à la région et exécutées en grande partie sur le terrain . Elle remercie la FAO pour le financement complémentaire

apporté à cette formation ainsi que les institutions étrangères qui supervisent cette formation à titre bénévole.

45. La Commission a pris note avec intérêt du projet FAO/PCT exécuté au Maroc sur les sauteriaux en 1986/87 et qui a permis de former un bon nombre de techniciens de niveau moyen.

46. La Commission recommande la poursuite de la formation à tous les niveaux et l'organisation de cours spécialisés sur les appareils de pulvérisation , l'application des pesticides,la météorologie et autres sujets d'intérêt pratique immédiat.

47. La Commission recommande d'organiser dans les plus brefs délais un cour de formation spécial pour les prospecteurs en vue d'assurer d'une façon permanente la disponibilité en nombre suffisant de cette catégorie de personnel qui constitue la base de la lutte préventive.

Relation acridologie-météorologie : utilisation du réseau météorologique et des images fournies par les satellites pour l'amélioration de la surveillance acridienne

48. La surveillance des conditions météorologiques dans la zone de remission du criquet pèlerin,s'avère d'une importance capitale non seulement pour l'efficacité et l'économie dans les prospections et la lutte, mais aussi pour une meilleure connaissance de la bioécologie du ravageur.
En effet, la connaissance des conditions climatiques serait en mesure d'assurer rapidement la localisation des régions où se produisent les premières manifestations de l'insecte. Elle pourait également fournir les données indispensables à la comprehension du phénomène de déplacement des ailés entre des zones de reproduction soumises à des régimes différents de pluie. Cette connaissance est de nature à améliorer la lutte préventive menée contre le criquet pèlerin .

49. La Commission a exprimé sa satisfaction pour les efforts deployés par les services nationaux de la météorologie pour le renforcement et l'extension du réseau météorologique. Elle a sollicité la poursuite de ces efforts d'une façon progressive en fonction des moyens existants

au niveau de chaque pays.

50. Dans le but d'assurer la disponibilité des données météorologiques dans les zones de reproduction situées dans la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin, la Commission a recommandé l'établissement d'un projet regional destiné à repondre à tous les besoins requis dans ce domaine.

51. La Commission a vivement apprécié la resolution adoptée par l'Association régionale I (Afrique) de l'Organisation météorologique mondiale à sa 9ème session tenue à Hararé en décembre1986.
Cette resolution qui a confié au 3ème rapporteur (Algérie) l'étude de la possibilité de mettre sur pied, en collaboration avec la FAO ,un projet regional sur les aspects météorologiques de la lutte contre les acridiens et les autres ennemis des cultures, consacre les efforts entrepris ces dernières années au niveau de la region pour le developpement de la coopération entre la Commission et les services nationaux de la protection des végétaux d'une part et les établissement de la météorologie nationale d'autre part.

52. La Commission a reconnu la nécessité d'assurer aux agrométéorologistes de la region, une formation de base en acridologie.

53. Elle a mis l'accent sur l'intérêt que représente l'existence dans la region d'une station primaire de reception des données fournies par les satellites météorologiques.

54. La Commission a réaffirmé l'importance qu'elle attache à la mise en oeuvre de toutes les recommandations relatives à la météorologie adoptées au cours des sessions précédentes.

Réseau maghrébin sur les sautériaux

55. Comme il est précisé dans le rapport de la 13ème session,le programme de recherches sur les sauteriaux se poursuit au Centre Antiacridien d'Aït Melloul (Maroc). Ce programme qui évolue d'une manière satisfaisante en raison de l'aide apportée par la Commission et la FAO et de l'étroite collaboration établie avec le Laboratoire d'Entomologie de de l'Université de Paris-Sud à Orsay, a permis :

- d'étudier la répartition des éspéces de sauteriaux dans les pays de la Commission,

- de préciser la localisation de toute les espéces recensées au Maroc en vue d'améliorer la réalisation de la prospection et de la lutte contre les sauteriaux.

- de poursuivre la collecte des orthoptères dans différentes régions du Maroc en vue de constituer la collection de référence et de compléter la répartition géographique des espèces connues.

56. Le délégué du Maroc a vivement remercie la FAO et le Secrétaire de la Commission pour le soutien apporté à ce programme de recherches et leur a demandé de poursuivre leur aide jusqu'à l'aboutissement de ce travail.

57. Dès son retour en Algérie, M. CHARA Bachir engagera, en collaboration avec M. BENHALIMA Thami, un programme de recherches similaire à celui en cours de réalisation au Maroc. La Commission souhaite que toute l'aide nécessaire lui soit fournie pour mener ce travail à bien.

58. La Commission recommande avec insistance à la Libye et à la Tunisie de s'associer rapidement au programme de recherches sur les sauteriaux afin que le travail soit mené d'une manière concomittante et complémentaire dans les quatre pays membres.

Réseau radiophonique

59. La Commission a réitéré ses précedentes recommandations concernant les liaisons radiophoniques entre les centres de lutte antiacridienne des pays membres et le siège de la Commission à Alger dans le but de faciliter les communications et le suivi permanent de l'évolution de la situation acridienne dans la région. La Commission a demandé à la FAO d'entreprendre,auprès des autorités concernées des pays membres de la Commission, les démarches nécessaires à la mise en oueuvre de cette recommandation.

Manuel sur les plantes

60. Le secrétariat de la Commission a informé les délégués de l'achèvement du manuel sur les plantes qu'il se propose d'envoyer incessamment aux services concernés des pays membres. La Commission a vivement apprécié le travail accompli et a remercié la FAO et l'ensemble des institutions ayant contribué à la réalisation de ce manuel .

Coopération avec l'OCLALAV

Campagne de lutte en 1986

61. Compte tenu de l'aggravation de la situation acridienne en Afrique de l'Ouest et de la situation financière de plus difficile de l'OCLALAV, les pays d'Afrique du Nord-Ouest notamment le Maroc et l'Algérie ont, conformément aux recommandations de la 13ème session de la Commission et de la réunion FAO tenue à Rome le 11.06.1986, apporté une aide importante à l'OCLALAV pour la réalisation des activités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin en Mauritanie,au Mali et au Niger.

62. L'aide du Maroc comprenait essentièllement 6 véhicules tout terrain, 30 000 l de gazoil,du matériel de campement et de protection et une assistance technique . Le Maroc a participé en collaboration avec la FAO , l'OCLALAV et la Republique Islamique de Mauritanie pendant 65 jours,du 9 octobre au 12 décembre 1986, à la campagne de prospection et de lutte réalisée en Mauritanie avec la participation de 3 acridologues marocains. Les prospections éffectuées ont permis de localiser 40 000 hectares de pullulations grégaires au en cours de grégarisation dans Khatt El-Moïne et l'Aoukar de Boutilimit. Les 40 000 hectares infestés ont été traités d'une manière satisfaisante par voies aérienne et terrestre.

63. La contribution de l'Algérie s'est concrétisée par l'envoi de personnel spécialisé (un ingénieur, un technicien prospecteur,un mecanicien) et de moyens matériels, 4 véhicules Land-Rover équipés d'emetteurs-récepteurs, 7 unimog équipés d'appareils de traitements,70 000 ltres de gazoil. Cette intervention a duré du 24 septembre au 11 décembre 1986 au Mali et du 2 novembre au 3 décembre 1986 au Niger et s'est déroulée dans les zones du multiplication du criquet pèlerin au Tamesna ,dans l'Aïr,l'Adrar des Iforas et le Temetrine (Mali et Niger). Environ 69 000 hectares ont été

traités au Mali et au Niger avec 15 950 litres de Fenitrothion 1 000 et 2 760 litres de Diedrine 5°/° par voies aérienne et terrestre par les équipes d'intervention de l'Algérie, du Mali,du Niger et de l'OCLALAV Les traitements éffectués ont permis de réduire considérablement les populations acridiennes et d'atténuer la gravité de la situation.

Organisation de la lutte antiacridienne dans les zones de reproduction de la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin sur une base permanente

64. La situation dans la région est caractérisée d'une part par la persistance de la crise de l'OCLALAV qui pourrait, si des mesures urgentes ne sont pas prises, inhiber la poursuite de la stratégie de lutte préventive menée avec succés jusqu'à ces dernières années en Mauritanie,au Mali et au Niger et d'autre part par le refus des pays mem bres de cette organisation renfermant les aires de grégarisation,de la solution intermidiaire visant la prise en charge de la lutte préventive par leurs services de la protection des végétaux.

65. Devant cette impasse et dans le but d'assurer d'une manière temporaire la lutte préventive dans la zone indiquée en attendant des solutions définitives à cette situation,la FAO a préparé un projet régional destiné à créer des structures de soutien sur les lieux de grégarisation financées et soutenues par toutes les parties intéressées au Sud et au Nord du Sahara et la communauté internationale.Le projet revêt un caractère d'urgence et doit démarrer le plus vite possible de façon à couvrir dès le mois de juin la campagne dans les zones de reproduction estivale.

66. Ce projet comprend un fonds d'investissement de 1,2 million $ US, un budget annuel de fonctionnement de 500 000 $ EU sur 5 ans et un fonds de réserve de 500 000 $ EU, soit au total 4,2 millions $ EU. Il a été soumis à tous les pays et organismes intéressés ainsi qu'aux donateurs potentiels. Les réactions de ces derniers seraient connues au cours d'une réunion prévue à cet effet prochainement à Rome.

67. Les pays membres de la Commission ont apprécié l'initiative de la

FAO et ont apporté leur soutien au projet . Ils ont réitéré le principe de la recommandation 39 formulée à la 13ème session et autorisé le Secrétariat à prélever sur le fonds de dépôt 9 169 la Contribution de la Commission au projet.

68. Les représentants des pays de la région invités à la réunion prévue à Rome pour l'étude de ce projet soumettront éventuellement les propositions d'assistance de leurs pays.

69. Compte-tenu de la participation multilatérale à ce projet, les pays membres de la Commission souhaitent que son éxécution et son administration soit confiées à la FAO.

70. Etant donné le caractère opérationnel et d'urgence du projet et eu égard à son financement limité, toutes les activités du projet doivent être restreintes aux objectifs immédiats de la lutte préventive.

71. La Commission, tout en donnant son appui à l'approche proposée par la FAO, attire l'attention sur le caractère temporaire du projet et sur la nécessité d'une solution permanente et durable qui consiste à renforcer les services nationaux de la protection des végétaux des pays abritant les foyers de grégarisation en vue de leur permettre d'assurer eux-même la lutte préventive dans le cadre d'une coordination regionale.

Comptes annuels pour 1985 et 1986 ,programme de travail et budget pour 1987 et projet du budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992

Contribution au fonds de dépôt n° 9 169

72. La situation des contributions arrêtées le 13 mars 1987 figure à l'annexe 2; les pays membres sont priés de s'acquitter de leurs contributions dans les meilleurs délais possibles afin d'éviter à la Commission de se trouver dans des difficultés financières.

Budget et dépenses pour la période 1983-87 et prévisions de 1987 à 1989

73. Le budget annuel pour la période quinquennale 1983-1987, tel qu'il a été adopté par la Commission à sa douzième session en 1983 a été approuvé par le Comité financier de la FAO à sa vingt et unième session en avril-mai 1983. Ce budget ainsi que les dépenses éffectuées en 1985 et 1986 et les prévisions de dépenses pour 1987 figurent à l'annexe 3.

Détails des dépenses éffectuées en 1985 et 1986

74. Les détails des dépenses éffectuées en 1985 et 1986 figurent à l'annexe 4.

Détails des prévisions de dépenses pour 1987,1988 et 1989 et projet du budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992.

75. L'annexe 5 présente les détails de dépenses pour les années 1987, 1988 et 1989 arrêtées au 13 mars 1987 et le projet du budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992.

76. La Commission a approuvé officiellement les comptes des années 1985 et 1986 et adopté le budget et le programme de travail pour l'année 1987. Elle a également adopté le budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992 .

Questions diverses

Comités ad-hoc

77. depuis 1983, le Bureau Régional de la FAO à Accra (Ghana) a accordé,à travers le secrétariat,deux consultations par an sur des ravageurs présentant un intérêt commun pour les pays de la région.

78. La Commission a été informé des résultats obtenusetdes actions menées dans le cadre de ces consultations et de l'acquisition de petits matériels et de la documentation.

79. Les consultations accordées au titre des années 1986 et 1987 et qui restent encore à organiser concernent les sujets suivants :

- la lutte biologique prévue à Alger ,
- la place de la protection des végétaux dans l'enseignement agricole en Afrique du Nord-Ouest prévue à Rabat ,
- le criquet pèlerin et la météorologie prévue à Alger en septembre 1987 .

80. La Commission a exprimé ses remerciements à la FAO et a encouragé le Secrétaire à poursuivre ses efforts dans le but de couvrir tous les sujets d'intérêt commun par des consultations appropriées.

Consultation sur la lutte préventive dans la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin.

81. Le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé, au cours de sa session tenue à Rome 1986, d'organiser une telle consultation à l'instar de celle réalisée pour la région centrale en mai 1985.
Les difficultés qui affectent actuellement la lutte préventive en Afrique de l'Ouest font ressortir la nécessité et l'urgence de cette consultation; la Commission recommande la réalisation de cette consultation dans les meilleurs délais possibles.

82. Dans le même contexte, la Commission souhaite que les données bioécologiques disponibles sur le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest soient recueillies,analysées et synthétisées sous l'égide de la FAO et mises,dès que possible,à la disposition des pays concernés pour l'amélioration de la lutte préventive contre le criquet pèlerin.

Date et lieu de la prochaine session

83. Les délégations ont acceuilli avec satisfaction l'invitation qui leur a été faite par la délégation de la Libye à tenir la prochaine session de la Commission à Tripoli et ont prié le Directeur Général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture de convoquer la quinzième session à une date qu'il fixera, en accord avec le Gouvernement du pays hôte et le Président de la Commission, courant mars 1989.

Annexe N° I

MOYENS DE LUTTE DISPONIBLES DANS LA REGION

I. MATERIEL ROULANT

ALGERIE

Designation	Type	Nbre	Année de mise en service	Kilomé-trage	Etat	Remplace-ment prévu en	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipements Accessoires (Radio-pul-vérisateurs)
1. Véhicules légers de prospection	109 DPU 109 DSW	31 4	1982 1982	variable variable	bon bon		prospection	alger	16 E/R. 33 en cours d'acquisition
2. Véhicules moyens(500 Kg à 2 T de charge)	UNIMOG DODGE	50 61	1979 1969	variable variable	bon bon	11 en cours d'acquisition.	Prospection et lutte	Alger-Silet Alger	Appareils de traitement à gros debit
3. Véhicules lourds (de + de 2 T de charge utile)	Berliet	22	1969	variable	bon			Alger	

II. AERONEFS

	Type	Nbre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptères 2. Appareils à ailes	GRUMAN	11	1973	-	-	Alger	Rampes et micronairs

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

Designation	Type	Nbre	Etat	Remplacement prévue en...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses a) à main b) à moteur i) portables ii) sur véhicule	Divers	35	Bon		Alger-Silet	
2. Pulvérisateurs a) à main b) à moteur i) portables ii) sur véhicule	Divers	1250 50	512(neuf) Bon		Territoire National Alger-Silet	
c) montés sur échappement	ENS	20	Bon		Alger-Silet	

IV. INSECTICIDES

	Nom	Concentration (% m.a.)	Litres/Kg	Année de production	Conditionnement (fûts/sacs) Kgs	Verification efficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	HCH	25%	1700 000Kg	1955	sacs		Alger
Poudre muillable Produit émoulsifiable Solution huileuses	Malathion	20%	500 000L	1979	Fût-Citernes		Territoire national
Appâts empoisonnés	(HCH+Son)		173 000Kg	1972	sacs		Territoire national

LIBYE

I. MATERIEL ROULANT

Designation	Type	Nbre	Année de en service	Kilomé-trage	Etat	Remplacement prévu en ..	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipements accessoires (Radio-Pulvérisateurs)
1. Véhicules légers de prospection	LR	15	1978	-	Moyen	1987	Prospection et lutte	Tripoli Kouffra Ghadames	2 E.R. 2 N.E.S. 5 Poudreuses 6 Pulvérisateurs
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)	Unimog	10	1981	-	Bon	1988	Lutte	Tripoli Kouffra	
3. Véhicules lourds (de + de 2 T de charge utile)	Mercedes	4	1977		Moyen	1987	Transport et citernes à eau	Ghadames Kouffra Tripoli	

II. AERONEFS

	Type	Nbre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipements de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptères 2. Appareils à ailes fixes.	En cas de besoin, l'Unité de l'Aviation Agricole offre ses services pour les traitements aériens au moyen d'avions.						

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

Designation	Type	Nbre	Etat	Remplacement prévu en	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses a) à main b) à moteur i) civières ii) sur véhicule	differents types	13	Bon	selon usure	Tripoli Ghadames Kouffra Sebha Oubari	Lutte anti-acridienne
2. Pulvérisateurs a) à main b) à moteur sur véhicule	differents types	17	Bon			
c) montés sur échappement		5	Bon			

IV. INSECTICIDES

	Nom	Concentration (% m.A.)	Quantité en tonnes	Année de production	Conditionnement (Fûts, sacs) Kg	Vérification efficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	Gamexon	26%	140	1979-82	Fûts 50/70Kg	entre 1981 et 1987	Tripoli Ghadames Kouffra Oubari
Poudre mouillable	Sevin	50%	15	1979-80	Sacs 5Kg		
Produit emulsifiable	Malathion	50%	10	1979-80	Bidon 25 L		
" "	Malathion	57%	40	1987	Bidon 10-20L		
" "	Malathion	96%	30	1987	Bidon 5-10L		
Solution huilleuse	Sumithion	50%	10	1987	Bidon 10 L		
Appâts empoisonnés	Dieldrin	20%	40	1978	Bidon 20 L		
" "	Son blé+ Gamexon 3-5%	3-5 %	7300 sacs de 30 Kg/ sac	Oct.86	Sacs de 30Kg		

I. MATERIEL ROULANT

MAROC

Designation	Type	Nbre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipement, accessoires (Radio-Pulvérisateurs).
1. Véhicules légers de prospection	LR 109	17 5	1975/86 " "	Variable "	Bon Moyen	-	Prospection et lutte Liaisons	Centre Anti-acridien d'Aït Mellloul	4 citernes à eau, 37 E.N.S. 16 E.R. (SF) 16 E.R. (SM)
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)	-	-							
3. Véhicules lourds (de + de 2 T. de charge utile)	Camions citernes -300 l -6000 l -20 000 l Camions à ridelles (20T) (7T) (5T)	3 6 2 1 1 3	1984 1969 1969 1969 1969 1978 1977 et 1986	Variable " " " " " "	Bon Moyen " " " Bon Bon	-	Lutte	Centre Anti-acridien d'Aït Mellloul	

II. AERONEFS

	Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel Cellule	Potentiel Moteur	Base	Equipement traitement
1. Hélicoptères 2. Appareils à ailes fixes	En cas de besoin des avions peuvent être loués auprès de la société marocaine **AGRICOLAIR** (avions disponibles 11 Piper PA25).						

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

DESIGNATION	TYPE	NOMBRES	ETAT	REMPLACEMENT PREVU EN	LIEU DE STOCKAGE OU DE SERVICE	UTILISATION
1. Pulvérisateurs à Moteur	à dos	28 6	Bon Moyen		Centre Antiacridien d'Aït Melloul	Lutte Antiacridienne
2. Pulvérisateurs (montés sur echappement)	E.N.S.	24 8	Bon Moyen		" "	"

IV. INSECTICIDES

	NOM	CONCENTRATION (% m.a.)	LITRES/Kgs	ANNEE	CONDITIONNEMENT (FUTS, SACS)	VERIFICATION EFICACITE	LIEU DE STOCKAGE
Poudre pour poudrage	H.C.H.	25 %	770 305 Kg		Sacs de 25Kg		Bouizakrane
	Diméthly Parathion	1,25 %	93 350 Kg		" "		Foum El Hisn
Solution huileuse	H.C.H.	10 et 15%	842 040 L	1957-1958	Fûts de 200L	1978	Akka/Tiznit
	O.D.V.P.	3,4 et93%	57 792 L	1968 et1974	" " "	1978	Taroudant
Appâts empoisonnés	H.C.H.	5 %	394 690Kg		Sacs de 50Kg		Aït-Melloul
	Pour les traitements le DDVP 93% est additionné de Solvan H.A.N. (935480 l en stock à Aït-Melloul).						

TUNISIE *

I. MATERIEL ROULANT

Designation	Type	Nbre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en...	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipement, accessoires (radio-pulvérisateurs)
1. Véhicules légers de prospection.	L.R.	4	1975	-	Bon	1981	Prospection	Tunis	2 LR équipées de radios. 3 radios non montées sur véhicules
2. Véhicules moyens (500 Kg à 2 T de charge utile)	Unimog	2	1975	-	Bon	1985	Traitement d'urgence poudrage ou pulvérisation	Tunis	
3. Véhicules lourds (de + de 2 T de charge utile)	Mercédès	1	1975	-	Bon	1985	Transport produits et prospection	Tunis	

II. AERONEFS

	Type	Nbre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptères 22. Appareils à ailes fixes.	Gruman de 1100 l de capacité	4	1976	Assez bon état	Assez bon état	Tunis	Pulvérisation et poudrage
	Cessna	2	1980	Excellent	-	Tunis	" "

* Renseignements datant de la 13 ème session.

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

Designation	Type	Nbre	Etat	Remplacement prévu en	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses						
a) à main	Hudson perslers	275	Bon		Tunis, Sfax	
b) à moteur						
i) portables	Civière	80	Bon			
ii) sur véhicule	Castaing	50	Neuf		Sousse	Protection
2. Pulvérisateurs						
a) à main	Berhoud	116	Bon			des
b) à moteur	Solo	56	Bon		Tunis	
i) portables						
ii) sur véhicule		11	Bon			Végétaux
c) montés sur échappement	N.E.S.	10	Bon		Tunis	

IV. INSECTICIDES

	Nom	Concentration (% m.a)	Litres Kgs	Année de production	Conditionnement (fûts sacs) Kgs	vérification éfficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	H.C.H.	24	400 000Kg	1974	Sacs de 25Kg	1977	Tunis,Sfax
Poudre mouillable	H.C.H.	24	450 000Kg	1979	Sacs de 25Kg	1979	Sousse,Sfax
Produit émulsifiable	Malathion	96	75 000 l	1976	Fûts de 50 l	1977	Tunis,Sfax
Solution huileuse	U.L.V.						

* Renseignements datant de la 13 ème session.

ANNEXE II

Fonds de dépôt N° 9169
Contributions des Etats membres
Etats des comptes au 12/3/87
(en Dollars EU)

	Contribution annuelle*	Contributions dues					
		1983	1984	1985	1986	1987	Total
Algérie	36 000	-	-	-	-	36 000	36 000
Libye	41 500	-	-	41 500	41 500	41 500	124 500
Maroc	33 300	33 300	33 300	33 300	33 300	33 300	166 500
Tunisie	21 600	-	-	-	8 900	21 600	30 500
	133 000	33 300	33 300	74 800	83 700	133 000	358 100

* à partir de 1983

ANNEXE N° III

Budget annuel pour la période quinquennale 1983-1987
et dépenses pour la période 1983-1986 et prévisions de dépenses pour 1987
(en Dollars EU)

RECETTES	Budget annuel	Etat des comptes					
		1983	1984	1985	1986	1987	1/
Solde au 1er janvier		14 943	87 140	195 127	200 030	257 209	
Contributions + intérêt	133 000	114 882	126 694	31 638	108 098	-	
	133 000	129 825	213 834	226 765	308 128	257 209	
DEPENSES							
Personnel							
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées	17 000	310	-	431	4 557	1 000	
Voyages							
Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants	10 000	4 282	5 326	6 978	10 709	17 015	
Services contractuels							
Impression, rapports	10 000	(549)	646	3 353	1 420	2 000	
Frais généraux							
Divers	2 000	1 656	293	764	9 004	1 000	
Fournitures et matériels							
Pour les prospections sur le terrain, carburants et lubrifiants, entretien des véhicules	18 000	3 009	6	1 271	1 347	1 000	
Equipement							
Pour les projets de terrain	35 000	5 980	-	-	-	-	
Bourses et dons							
Formation individuelle et collective	25 000	23 086	10 284	10 862	18 024	35 761	
	117 000	37 774	16 555	23 659	45 061	57 776	

	Budget annuel	Etat des comptes				
		1983	1984	1985	1986	1987
TOTAL Coût des services afférents au projet (13 %)	15 210	4 911	2 152	3 076	5 858	-
TOTAL GENERAL	132 210	42 685	18 707	26 735	50 919	-
Solde	790	87 140	195 127	200 030	257 209	-

1/ Prévision arrêtées au 13/3/87.

ANNEXE IV

Détails des dépenses en 1985 et 1986
(en Dollars EU)

	Dépenses 1985	Dépenses 1986
10. Personnel		
Réunion de la Commission (85)	431	-
frais de secrétariat	-	4 557
	-	
	431	4 557
20. Voyages		
Réunion de la Commission (85)(Délégués)	1 506	-
Visiteurs - Programme de recherche	2 216	3 812
Groupe de travail sur les oiseaux déprédateurs	690	-
Mission conjointe/ Prospection	2 880	3 568
Comité ad hoc sur le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest (Rome 1986)	-	2 164
Remboursement au projet/ divers	(314)	1 165
	6 978	10 709
30. Services contractuels		
Rapports, traductions,impression	3 353	1 420
	3 353	1 420
40. Frais généraux		
Frais réunion de la Commission (85)	764	-
Prospection conjointe 1986	-	8 891
Divers	-	113
	764	9 004
50. Fournitures et matériels		
Secrétariat (publications/équipement)	386	1 347
Divers (groupe de travail sur les oiseaux déprédateurs)	80	-
Equipement laboratoire (Maroc)	805	-
	1 271	1 347
80. Bourses et dons		
Lanani (Algérie)	2 454	2 381
Ghaout (Maroc)	8 802	10 856
Mejri,Lamine,Kouki,Malek (Tunisie) 1986	-	4 082
Divers	(394)	705
	10 862	18 024
TOTAL	23 659	45 061

ANNEXE V

Détails des prévisions de dépenses pour 1987/88 et 89 (arrêtées au 13/3/1987) et projet du budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992

(en Dollars EU)

	Prévisions de dépenses			Projet du budget
	1987	1988	1989	annuel 1988-1992
10. **Personnel**				
Réunion de la Commission	1 000			17 000
10. **Voyages**				10 000
Réunion de la Commission (délégués et siège FAO)	6 000			
Mission prospection conjointe 1986 participants du Maroc	9 015			
Réunion sur OCLALAV/préparation campagne 1987(participant du Maroc)	2 000			
	17 015			
30. **Services contractuels**	2 000			10 000
40. **Frais généraux**				2 000
Réunion de la Commission	1 000			
50. **Fournitures et matériels**				18 000
Film sur le criquet pélerin	1 000			
60. **Equipement**	-			35 000
80. **Bourses et dons**				25 000
Ghaout (Maroc)	7 841			
Kouki (Tunisie)	7 165	6 500	5 000	
Mejri (Tunisie)	7 165	6 500	5 000	
Lamine (Tunisie)	7 165	6 500	5 000	
Malek (Tunisie)	6 425	6 500	5 000	
Total	**35 761**	**26 000**	**20 000**	**117 000**
Coût service				**15 210**
Total général	**57 776**	**26 000**	**20 000**	**132 210**
Solde				**790**